

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du jeudi 2 février 2017 à 20 h

L'an deux mille dix-sept, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, M. BUSSERY, R. TISSOT, JP. BERNARD, J. PADET, G. NICOLAS, G. PLANCHE

Absent : E. ZGAINSKI

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 décembre 2016

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du jeudi 2 février 2017

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

M. X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

Répartition de la trésorerie suite à la dissolution du syndicat intercommunal du ramassage scolaire du Pays d'Astrée

Le schéma départemental de coopération intercommunal informe de la dissolution du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire du Pays d'Astrée au 1er janvier 2016.

M. le Président du STIS Pays d'Astrée signale qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du solde du compte financier restant (à ce jour 567,98 €). Une discussion s'engage entre les membres et il est proposé que ce solde soit donné à la commune de Saint-Etienne-Le-Molard qui reçoit toutes les réunions du syndicat depuis sa création en 1980.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du solde du compte financier à la commune de Saint-Etienne-Le-Molard.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention de partenariat avec CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur

Mr le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de préciser les principes et conditions de réalisation du partenariat entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le bénéficiaire [Mairie] du projet de défibrillation Automatisée Externe intitulé " Pose d'un défibrillateur"

Le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise CNP Assurances peut attribuer à notre collectivité, un soutien financier d'un montant de 450 € sous réserve que toutes les conditions soient réunies entre la Fondation d'entreprise CNP et la Mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat pour l'achat d'un défibrillateur, sous réserve d'une offre plus intéressante d'un autre partenaire.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention entre l'association Musique et Danse et la Commune

- Il est demandé d'approuver la convention entre l'Association Musique et Danse, Communauté de Communes de Balbigny et la Commune de Néronde pour l'inscription de 6 enfants/élèves de notre municipalité pour l'année 2016-2017, représentant un coût de 558 € (Soit 93€ par élève).
- M. le Maire rappelle que la Commune de Néronde ne subventionne que les enfants et non les adultes.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention pour l'assistance technique du département pour la voirie communale

Le Département propose d'apporter aux communes rurales une assistance technique pour la gestion et l'entretien de leur voirie avec l'appui des Services Territoriaux Départementaux (STD) et de la Direction de l'ingénierie Territoriale pour la centralisation des demandes communales et la gestion des conventions.

Les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont les suivantes:

- * Conseil sur la procédure à suivre pour le classement et le déclassement des voies
- * Conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie
- * Conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- * Assistance à la programmation des travaux d'entretien courant de la voirie et des ouvrages d'art.

Les prestations sont réalisées moyennant paiement des tarifs déterminés par délibération de l'Assemblée départementale.

Le montant de la participation versée par le maître d'ouvrage s'élève à 1 €/habitant pour la durée initiale de la convention, avec un montant plancher fixé à 250 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de l'assistance technique du Département pour la voirie communale.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Vote des Tarifs Communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux suivants pour l'année 2017.

Concessions cimetière

Perpétuelles	300 € le M2
Cinquantennaires	220 € le M2
Trentennaires	160 € le M2

Columbarium - Jardin du Souvenir

Concession de 50 ans pour une case	1000 €
Concession de 30 ans pour une case	700 €
Concession de 15 ans pour une case	500 €
Dispersion des cendres	100 €

Vote des tarifs de location des salles communales

Salle Henri IV

Association de Néronde	60 €
------------------------	------

Associations extérieures	150 €
Particuliers habitants de Néronde	200 €
Personnes extérieures à Néronde	360 €
Apéritifs	50 €
Sono	40 €

Salle d'animation ancienne cure

Associations de Néronde	30 €
Associations extérieures	100 €
Particuliers habitants de Néronde	130 €
Personnes extérieures à Néronde	280 €
Apéritifs	50 €
Sono	40 €

Salles annexes ancienne cure

Mise à disposition gratuite pour le Club du Bon temps et de la Bibliothèque.
Salles des Sociétés, en mairie : Gratuit

Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles

Coupelle	1 €
Verre ordinaire	1 €
Verre apéritif	1,50 €
Verre ballon	1,50 €
Coupe	1,50 €
Ramequin	1,50 €
Tasse	1,50 €
Assiette (Plate, creuse, dessert)	3 €
Pot à eau	5 €

Stade des Chassagnes

Associations de Néronde	30€
Associations extérieures	50 €

Location Jardin Salle Henri IV

Le Conseil Municipal décide de reconduire la location du Jardin Salle Henri IV à Mme et Mr Henri ESCOFFIER domiciliés à Néronde, le bourg pour un montant annuel de 35 €.
Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le vote des tarifs communaux.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Fête du 14 Juillet projet feu d'artifice

Présentation d'un spectacle pyrotechnique sur le site du Plan d'eau de Néronde le vendredi 14 juillet, Fête Nationale : 12 décors de feux + le bouquet final

Présentation du devis de Mr Éric BERGER, concepteur pyrotechnique pour un montant de 1000 € TTC comprenant :

- Le spectacle pyrotechnique du vendredi 14 juillet
- Le transport des produits et le prêt du matériel de tir
- Les prestations de tir par les artificiers agréés C4 T2-N2
- Les assurances en responsabilité civile
- Les affiches en couleur pour l'annonce du spectacle

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Devis présenté par Mr. Éric BERGER pour un montant de 1000 € TTC

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

M. le Maire rappelle que le concours de pêche se déroulera simultanément le vendredi 14 juillet à l'étang.

Il sera suivi en soirée d'un repas autour duquel sera tiré le feu d'artifice.

Bail Néronde / TDF concernant le Relais

Maître LEDUC, avocat, prend acte que la Mairie de Néronde avait réglé amiablement le litige avec TDF et qu'il n'y a plus lieu à ce jour de mettre au rôle l'assignation.

Le dossier pour lequel il intervenait au titre de notre assurance protection juridique est donc terminé. Il sera procédé à l'archivage de ce dernier, puis à sa destruction au terme du délai légal.

M. le Maire demande d'approuver le Bail, régi par le Code Civil, entre La commune de Néronde et TDF.

- Rappelle que le montant du loyer se traduit par :

* Une part fixe couvrant la location des biens et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de communications électroniques à caractère de service public ou de services locaux à caractère d'intérêt général d'un montant de 500 € ;

* Une partie variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphone mobile au public d'un montant de 2500 € par opérateur installé.

Soit 3000 € / an avec effet rétroactif des loyers à partir de 2013.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- Informe de la mise en place de la plateforme nationale « France Mobile », outil visant à apporter une réponse aux territoires présentant une défaillance de couverture mobile.

- Propose aux élus de se connecter sur cette application afin de recenser les problèmes de couverture rencontrés sur notre territoire et de les faire remonter auprès de la plateforme « France Mobile ».

Projet adressage des hameaux

L'adressage du centre-ville étant terminé, il faut recenser toutes les habitations se trouvant dans les hameaux pour leur attribuer une nouvelle numérotation et une adresse correspondant à leur quartier.

Un accompagnement peut être fait par la poste.

Dossier HLM

Présentation du projet de division du tènement immobilier "HLM" dressé par la SCP Christophe PIGEON, Christian TOINON, Géomètres Experts DPLG, représentant deux lots.

- 1er Lot : Lot A d'une surface cadastrée de 440 M2

Ce lot est réservé à la commune en vue d'un futur parking permettant aux résidents du quartier et/ou aux parents allant chercher leurs enfants à l'école de se garer sans aucun risque.

- 2ème Lot Lot B d'une surface cadastrée de 1830 M2

Ce lot fait l'objet d'une vente aux enchères qui se déroulera à la mi-avril à la Mairie de Balbigny. Maître VIRICEL Notaire à Balbigny est en charge du dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le devis de la SCP PIGEON-TOINON d'un montant de 2022,22 € TTC, la vente aux enchères du bâtiment et le projet de division du tènement immobilier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Diagnostic de la Chapelle

Mme POTTE, conservatrice des Monuments Historiques de la DRAC Loire Haute Loire établira le cahier des charges pour l'établissement du diagnostic. Ce diagnostic sera établi par un architecte du patrimoine. Elle note :

- une très forte présence d'humidité à l'intérieur de celle-ci
- une reprise à faire pour la croix située dans le cimetière
- l'urgence de la restauration de la Vierge à l'enfant pour laquelle nous pouvons obtenir une subvention à hauteur de 50%, attendu qu'elle est classée.
- la nécessaire mise en sécurité des statues.

Projet réfection de la Tour Coton - Subventions régionale et départementale

M. le Maire propose d'inscrire la réfection de la Tour Coton dans le cadre du contrat de ruralité donnant droit à une subvention régionale et de solliciter également le conseil départemental pour une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité. Après discussion, le Conseil municipal accepte cette proposition et valide le devis moins disant établi par l'entreprise CARBON-LAMBERT pour un montant HT de 29 890.00 €.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Dossier en cours

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement global du bourg et de la placette du cuvage est prévu dans le courant de l'année 2018.

La restructuration de la salle Henri IV est prévue pour fin d'année 2017, comprenant :

- 1) Des travaux extérieurs de mise en accessibilité:

Création d'une rampe PMR, création d'une place de stationnement PMR, matérialisation au sol, ...

- 2) Des travaux intérieurs de mise en accessibilité:

Démolition de l'existant et création d'un sanitaire PMR, mise en conformité de l'escalier d'accès à la scène

- 3) Des travaux sur le plafond

Plafond suspendu acoustique en panneaux rigides de fibres minérales, isolation laine de verre, peinture, électricité et VMC.

Montant prévu des travaux : 71 450 € H.T

Demande de subvention "Amende de Police" à prévoir pour la création du parking école.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. TROTTOIN qui accepte de vendre à la commune une dépendance cadastrée Section AC N° 145 à Néronde, ruelle du Cuvage pour un montant de 1 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ce bâtiment au prix de 1 000 €

Questions Diverses

Rapporteur Xavier REYNARD

Il informe le Conseil Municipal que l'envoi des restes à réaliser pour contrôle et signature a

été effectué avant le 15 janvier 2017 à la Trésorière de Feurs.

Il confirme la concordance des chiffres entre l'exécution budgétaire dans Hélioise (Trésor Public) avec celui de notre compte administratif (Commune)

Il attend, courant février, les Comptes de Gestion définitifs éditables du Trésor Public, pour préparer, finaliser et clôturer les comptes administratifs des trois budgets communaux au 31 décembre 2016 [Budget Général Commune - Budget annexe assainissement et Budget CCAS]

Rapporteur Geneviève NICOLAS

Geneviève NICOLAS et Geneviève PLANCHE signalent que les réunions du comité de pilotage du diagnostic « Enfance jeunesse » se poursuivent.

- Deuxième phase du diagnostic en cours « Le Regard des professionnels et acteurs sur le terrain » auprès des jeunes de la Communauté de Communes Vincent CHAUTARD et « Mairie-Conseil », encadrent le Projet Sport-Santé-Musique
- La troisième phase commencera pendant les vacances de Février il s'agira de rencontrer par binôme sur le terrain des groupes constitués « Club de foot, conseil municipal d'enfants etc..).

Prochaine réunion municipale : Vendredi 3 Mars 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 35.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD